

Courrier arrivé le
20 JUIN 2024
Mairie de Nogent le Phaye

Mairie de Nogent-Le-Phaye
Monsieur Benjamin BEYSSAC
1 Place de l'Eglise
28630 NOGENT-LE-PHAYE

LE PRESIDENT

N/REF. : ET/PS/AL

Objet : Avis sur le PLU de
Nogent-Le-Phaye

Dossier suivi par Azilys LEFAY

Chartres, le 10 juin 2024

Monsieur le Maire,

La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir a bien reçu, pour avis, le projet arrêté de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU) et vous en remercie.

Après étude de l'ensemble des documents fournis, nous nous interrogeons sur certains éléments et en particulier sur les exigences imposées dans le secteur Aev en matière de hauteur des constructions. En effet, ces prescriptions sont trop contraignantes pour l'activité agricole car la plupart des machines mesurent environ 4 m de haut. Avec la pente de toit, un bâtiment de 7m serait trop bas, surtout pour du stockage.

Malgré cette remarque, la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir émet un **avis favorable** à votre projet de PLU, excepté pour les dispositions concernant la zone Aev citées ci-dessus.

Nous vous rappelons que nous vous demandons de bien vouloir nous adresser un dossier approuvé en fin de procédure.

Vous souhaitant bonne réception de notre avis, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Siège Social

10 rue Dieudonné Costes
CS 10399
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 24 45 45
Fax : 02 37 24 45 90

Email : accueil@eure-et-loir.chambagri.fr

Éric THIROUIN